

Actualités Sociale et Syndicale

— Augmenter
le pouvoir d'achat ?

**OUI,
PAR LES
SALAIRES,
plus que jamais!**

<http://www.interbanques.fr>

Négociation Salariale AFB : FO Banques claque la porte !

Lors de la première séance de négociation, l'AFB était venue les mains vides ou avec seulement une proposition d'augmentation des minima de branche de 1,5%.

Porte-parole des légitimes revendications des salariés qui sont tout de même EUX à l'origine des bénéfices des banques, FO Banques et Sociétés Financières avait revendiqué :

- L'arrêt des suppressions de poste dans notre profession. **(NON)***
- L'activation de l'article 42.3 de la convention collective et une augmentation générale des salaires de 3% pour couvrir l'inflation. **(NON)**
- Une revalorisation de la grille des minima de branche de 5%. **(NON : 2%)**
- Un salaire minimum de 23 000 € pour les techniciens. **(NON)**
- Un salaire minimum de 36 372 € pour les cadres soit le plafond de la sécurité sociale en 2012. **(NON)**
- Un passage de la GSI prévue par la convention collective à 5% de façon pérenne. **(NON, juste passage du seuil à 34 000 €)**
- La mise en place du chèque transport dans l'ensemble des banques de la profession pour tous les salariés qui ne disposent pas de la prise en charge de 50% de leurs frais de transport en commun. **(NON)**
- La mise en place de mesures d'urgence concernant l'égalité Femme/Homme, car les statistiques le prouvent encore cette année dans notre profession, les femmes gagnent toujours moins que les hommes à poste équivalent ! **(NON)**

La délégation patronale AFB est venue de nouveau les mains vides (**voir réponses de l'AFB à nos revendications en rouge plus haut**)*, alors que dans le même temps les patrons des banques se sont augmentés de 10 % voire plus !

Il faut savoir que les minima sont tellement bas dans notre branche que le premier échelon est quasiment au SMIC et que les minima sont maintenant tellement décrochés de la réalité que l'augmentation de 2% ne touchera qu'une poignée de personnes ! C'est de la provocation !

FO Banques ne peut cautionner ce simulacre de négociation uniquement pour répondre aux obligations de la convention collective sans réelle volonté de négocier.

La délégation FO Banques a donc quitté seule les négociations condamnant cette attitude dédaigneuse du patronat bancaire vis-à-vis des salariés.

Pourtant au quotidien, ils oeuvrent à produire des bénéfices dans des établissements bancaires où les conditions de travail sont de plus en plus dégradées et où les inégalités salariales et de redistributions sont de plus en plus criantes.

Pour FO Banques, les salariés des banques méritent un tout autre traitement et une plus juste redistribution des bénéfices, vers les salariés et non essentiellement vers les actionnaires et les dirigeants.

FO Banques et Sociétés Financières ne signera pas un accord qui s'assimile plus à de la provocation et du dédain que de la reconnaissance du travail effectué par les salariés de notre profession.

FO Banques et Sociétés Financières ne cautionnera pas cette politique salariale de centaines de milliers, voire de millions d'euros pour les uns et des miettes pour les autres.

Sébastien BUSIRIS
Secrétaire Fédéral du Crédit

Actualités Banques, Sociétés Financières et Régionales



SOCIETE GENERALE : NAOE et suppression de postes

Les Négociations salariales pour 2012 ont été vite terminées : Pas d'augmentation collective en 2012 ! Hormis l'application de l'accord salarial de début 2011 (intégration de la prime de 1% avec plancher de 400€ dans la rémunération brute en Janvier 2012).

Plusieurs centaines d'Emplois en France et à l'Etranger seront supprimées. Un P.S.E (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) sera mis en place en France : les départs volontaires seront privilégiés tout en favorisant les reclassements internes afin d'éviter les licenciements.

FO Société Générale ne peut en aucun cas cautionner l'absence totale d'augmentation de salaire. Les salariés de la S.G. ont dû faire des efforts permanents ces dernières années et subissent déjà la crise. Ils vont être touchés par les mesures d'austérité prises par le gouvernement français pour satisfaire les agences de notations. Ils se trouveront tous en perte de pouvoir d'achat ce qui ne favorisera pas la reprise de la croissance. Aussi, **pour FO**, la direction doit s'engager à maintenir une politique de révision individuelle des salaires à la hauteur des années précédentes si elle ne veut pas courir le risque de voir les salariés totalement découragés par l'absence de reconnaissance sonnante et trébuchante.

Sur l'emploi, si **FO ne peut accepter les suppressions d'emplois** annoncées, elle négociera les conditions de reclassements internes des salariés concernés au niveau du groupe plutôt que de voir se multiplier, comme c'est le cas aujourd'hui chez S.G.C.I.B., des licenciements individuels pour insuffisance professionnelle.

Des débrayages ont été organisés sur tout le groupe SG par l'Intersyndicale début décembre 2011.

GROUPE CM10/CIC : Négociations salariales 2012, 2^{ème} tour :

Après une première rencontre stérile et tendue le 1^{er} Décembre, la Direction est restée sur sa proposition de départ d'augmentation salariale : 1,2% en cas de signature.

A noter que pour 2011 les propositions étaient d'une augmentation de 1,9% avec plancher de 550€, l'inflation était de 1,60%, pour cette année elle est de 2,05% cherchez l'erreur.

Pour la délégation FO, cet évènement est dans la continuité de ce qui se passe sur les autres négociations en cours : égalité Professionnelle, Seniors, prévoyance santé, stress,....

A suivre....

LCL : NAOE 2012 : « Estimez vous Heureux ! » :

Cela a été le langage de la Direction Générale de LCL lors des séances de négociations.

Résultats :

- Aucune augmentation générale pour qui que ce soit !

Des mesures annexes acceptées dès les premières réunions (comme on ne donnait rien d'autre...) :

- Valeur faciale du tickets restaurant qui passe de 7,70€ à 8,20€ (4,92€ employeur et 3,328€ salarié), ce qui fait + 30 centimes à la charge de l'employeur et + 20 centimes à la charge du salarié....

- Complémentaire santé : Prise en charge de la taxe supplémentaire de 3,5% sur les contrats dits « responsables » qu'Humanis (gestionnaire de la complémentaire santé) appliquera au contrat LCL, sa contribution passant de 21,5€ à 24€. La participation de chaque salarié restera la même, ce qui répond en partie à une demande **de FO LCL pourtant non signataire** de la complémentaire santé.

- Allocation enfant handicapé : Suppression de la limite d'âge et revalorisation selon le degré de handicap de 88 à 100€ et de 220 à 250€.

L'ensemble des mesures ne représente que 1,7% de la masse salariale contre 2,2% en 2011 et 3,1% en 2009 !

Pour **FO LCL l'enveloppe attribué cette année est inversement proportionnelle aux résultats de LCL**. La Direction argumente la solidarité du groupe....

Pour **FO LCL** la négociation n'est pas clôturée du fait de la non communication le montant de la RMPP (rémunération moyenne des effectifs présents-présents).....

HSBC : NAOE :

FO HSBC a signé l'accord sur la négociation annuelle obligatoire dont voici les principales mesures :

- Augmentation de 1% pour tous les salaires jusqu'à 60000 Euros de rémunération brutes annuelle soit pour 92% des salariés.

- Plancher de 350 Euros afin que l'augmentation soit plus importante pour les salaires les plus bas (cela représente une augmentation de 1,45% pour un salaire de 24000 Euros).

- Une enveloppe Equité de 1 million d'Euros pour des augmentations.

Cette enveloppe concernera principalement :

- **l'Egalité Professionnelle** entre les hommes et les femmes en matière **de salaire et d'évolution de carrière**.

- La révision des situations des **SENIORS** de + de 50 ans qui n'ont pas été augmentés à titre individuel depuis plus de 5 ans.

- L'évolution de salaire et de carrière des salariés en situation de Handicap.

- L'évolution de salaire et de carrière des salariés travaillant à Temps Partiel.

La demande insistante et argumentée de **FO HSBC** a convaincu la Direction de la nécessité d'une **augmentation de 66% de l'enveloppe Diversité**.

COFIDIS : NAOE :

Les premières propositions de la direction de COFIDIS sont les suivantes :

- Augmentations générales : 1% avec minimum de 15€ pour les non cadres et forfait 15€ pour les cadres.

- Augmentations individuelles : 0,7% de la masse salariale pour les non cadres et 1,6% pour les cadres.

- Reconduction de chèques vacances de 650€ pour TOUS (avec une participation de 150€ pour les non cadres et 200€ pour les cadres) et des CESU pour ceux qui le souhaitent (600€/an avec une participation des salariés de 300€).

- Une proposition d'amélioration du dispositif d'indemnisation maladie (pour exemple les droits à maintien du salaire seront annuels. Remise à zéro en Janvier de l'année suivante).

Concernant les augmentations salariales, **FO Cofidis** estime que les propositions de la Direction sont insuffisantes !

Pour FO l'urgence en 2012 est d'augmenter les salaires, et trouve scandaleux et inadmissible de proposer aux salariés 15€ bruts aux salariés !

FO Cofidis revendique une augmentation générale de 65€ pour tous, ainsi qu'une prise en charge de l'augmentation de la Mutuelle par l'employeur.

FO, avec l'intersyndicale, a proposé début décembre au personnel un « sit-in » devant l'entrée principale de COFIDIS. Lors de la deuxième réunion de négociation, la Direction a amélioré ses propositions pour l'Augmentation générale : Non cadres : 1,7% avec un minimum de 25€ par mois
Cadres : Forfait de 25€. A suivre !

Savoir Pratique

Sites Internet et Blogs des différentes délégations FO Banques et Sociétés financières

FO Banques et Sociétés Financières : www.FO-banques.fr/

LCL : www.FO-lcl.fr/ LCL blog jeunes : www-fo-jeunes-lcl.com

LCL blog cadres : www.focadreslcl.org/

Société Générale : www.fosg.net/

BNP Paribas : www.bnpparibas.com/

Crédit Mutuel : www.fo-creditmutuel.com/



Tous les membres du **SYNDICAT FORCE OUVRIERE BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES DE LA METROPOLE LILLOISE** vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année !

Rendez vous en 2012 !!!

BULLETIN D'ADHESION A FORCE OUVRIERE

Nom/Prénom :

.....

Adresse :

.....

Etablissement :

Adresse :

Tel :

Date et Signature :

Cotisation annuelle : environ 117€. Possibilité de prélèvement mensuel ou trimestriel –

Déductible des impôts.

SYNDICAT FORCE OUVRIERE BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES DE LA METROPOLE LILLOISE
tél-répondeur 03.20.52.96.41 Fax 03.20.88.10.95 Adresse: 103 rue Barthélemy Delespaul 59000 Lille

Site <http://www.sblfo.com/> email: sbl.fo@free.fr

Directeur de la publication : **Marc DURAND** imprimerie Union Locale FO